

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIRE CANTILIENNE**

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de novembre à 19 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 10 novembre 2022, s'est rassemblé au Foyer Culturel à Lamorlaye sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

-----oooOooo-----

Étaient présents : Eric AGUETTANT, Isabelle WOJTOWIEZ, François KERN, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Françoise COCUELLE, Xavier BOULLET, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Serge LECLERCQ, Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Jean-Claude LAFFITTE, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOUIZI, Laurent AGOSTINI, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

Avaient donné pouvoir : Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Caroline GODARD à François KERN, Frédéric SERVELLE à Isabelle WOJTOWIEZ, Nathalie LAMBRET à Sophie DESCAMPS, Thomas IRAÇABAL à Patrice MARCHAND, Christine COCHINARD à José HENRIQUES, Jeanou MOREAU à Sylvie MASSOT, Christine KLOECKNER à Valérie CARON, Alexandre GOUJARD à Jean-Michel BARBIER, Florence WILLI à Nicolas MOULA, Jacques FABRE à Michel MANGOT.

Etaient absents/excusés : -

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

**Présents ou remplacés
par un suppléant :** 30

Pouvoirs : 11

Votants : 41

Quorum fixé à : 21

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 07/12/2022

**LE PRESIDENT,
François DESHAYES**



DELIBERATION N°2022 / 97

ENVIRONNEMENT ET
TRANSITION
ECOLOGIQUE

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES : EFFACEMENTS DE DETTES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne a été avisée par le trésorier comptable public de Senlis des décisions suivantes entraînant des effacements de dettes au titre de factures correspondant à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

JURIDICTION	DATE DE JUGEMENT	TIERS CONCERNE	MONTANT	MOTIF DE LA DECISION JURIDICTIONNELLE
Tribunal judiciaire de Senlis	18/11/2021	Redevable résident à Mitry-Mory	21,47 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	12/05/2021	Société BOURET (Plailly)	4.230,56 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	05/04/2017	Société CABANA PIZZAS (Chantilly)	1.596,03 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	10/03/2021	Société CENTRE DE CONDUITE (La Chapelle-en-Serval)	777,43 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	09/02/2017	Société d'entraînement T. DOUMEN (Lamorlaye)	989,35 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	20/10/2021	Société DVSC (La Chapelle-en-Serval)	512,38 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	12/05/2021	Société JANAT (La Chapelle-en-Serval)	1.909,80 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	20/06/2018	Société MARTIN CHRISTOPHE (Chantilly)	307,86 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	02/06/2021	Société MILFLEUR (Gouvieux)	243,19 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	12/01/2022	Société CONDE (Chantilly)	4.637,95 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	07/11/2018	SARL NADIL (La Chapelle-en-Serval)	74,50 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	01/07/2017	SARL SINEM (La Chapelle-en-Serval)	1.585,20 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	09/10/2019	Société LEG EAU (Lamorlaye)	810,31 €	Insuffisance d'actif

Tribunal de commerce de Compiègne	16/12/2020	Société MARCA (Plailly)	202,28 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	14/11/2018	Société ZEN AND BEAUTY (La Chapelle-en-Serval)	261,98 €	Insuffisance d'actif
Tribunal de commerce de Compiègne	02/10/2019	Société BATICO	952,55€	Insuffisance d'actif
Tribunal judiciaire de Senlis	18/06/2020	Société NAKKACHDJI XAVIER	484,94€	Insuffisance d'actif
TOTAL			19.597, 78 €	

Entendu le rapport présenté par Madame NEAU,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

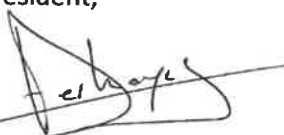
- **ENTERINE** les décisions des juridictions imposant les effacements des dettes des tiers concernés suivant les informations énoncées ci-avant,
- **INSCRIT** au budget les charges correspondantes au chapitre 654 « pertes et créances irrécouvrables » article 6542 « créances éteintes »,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


François DESHAYES

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication le 7/12/2022